

Déclaration générale
du Délégué de la Suisse à la
4e session du Conseil du développement industriel

Monsieur le Président,

La réunion de notre Conseil coïncide cette année à une période de discussions et de décisions politiques importantes pour la résolution à long terme des problèmes posés par le développement. Les rapports dont ont été saisis nos gouvernements - le rapport Jackson et le rapport Pearson en particulier -, l'intérêt manifesté par notre opinion publique, la connaissance toujours plus approfondie des mécanismes économiques et sociaux du développement ont replacé au centre de nos préoccupations la nécessité de redonner un élan à cette tâche essentielle de notre époque. Elles nous incitent à concentrer toute notre attention sur les efforts que nous devons poursuivre en commun pour que la décennie du développement qui débute porte réellement ses fruits.

Dans ce contexte, cette réunion constitue une manifestation dont la portée dépasse certes le cadre de l'ONUDI. Les questions d'industrialisation occupent en effet une place croissante dans les délibérations sur le développement. L'intérêt porté tant par les pays en développement que par les pays développés aux activités de l'ONUDI en est la confirmation.

1. Nous nous plaignons en ce qui concerne ces activités à constater que - comme les discussions du Groupe de travail du programme et de la coordination l'ont montré - le développement du programme de notre organisation a été accompagné d'une cohérence accrue entre les divers éléments qui le composent. Nous avons pu noter en particulier une meilleure articulation que les années précédentes entre les activités de soutien et les

- 2 -

activités sur le terrain. Une action continue dans ce sens nous paraît d'autant plus nécessaire que l'ONUDI se voit confier un nombre croissant de projets de coopération technique et de préinvestissement du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Cela est d'autant plus vrai que le "follow-up" de ces projets est souvent étroitement lié à des domaines couverts par des activités de soutien telles que la formation de main-d'oeuvre qualifiée et la promotion des investissements par exemple.

2. Cette cohérence matérielle accrue, à laquelle s'est joint un effort de synthèse de la part du Secrétariat, se reflète d'ailleurs dans les programmes de travail qui nous ont été soumis. Lors de la session du Conseil de l'année dernière, la délégation suisse, à l'instar d'un certain nombre d'autres délégations, avait exprimé le souhait que les efforts entrepris par le Secrétariat en vue de l'amélioration de la conception et de la présentation des programmes de travail de l'ONUDI soient poursuivis. Ceci devait permettre au Conseil d'avoir une vue plus claire de l'ensemble des activités de l'Organisation et des directions dans lesquelles elles se développent. Après examen par le Groupe de travail des différents documents qui nous ont été soumis, ma délégation se plaît à féliciter le Secrétariat de l'effort considérable accompli dans ce sens. La présentation claire et homogène des programmes traduit en effet une maîtrise croissante des divers éléments de l'activité de l'Organisation.

Des améliorations peuvent certes encore être introduites. C'est ainsi que ma délégation attacherait un certain prix à ce que, là où faire se peut, des indications sur le "follow-up" des projets menés à bien soient introduites. Je voudrais toutefois préciser que ceci ne doit pas être entendu dans le sens d'une critique, mais plutôt comme un encouragement à poursuivre des efforts que la délégation suisse, pour sa part, tenait à relever.

- 3 -

3. Nous avons en outre constaté que les activités de l'ONUDI ont tendance à s'exprimer de plus en plus clairement dans des directions spécifiques. Ceci traduit à notre avis une consolidation de ces activités et leur meilleure maîtrise par ceux qui en ont la charge. L'apparition de certains domaines prioritaires de l'ONUDI - en réponse aux demandes formulées par les pays en développement - nous semble pour notre part constituer un élément important de la politique de coopération de l'Organisation. Nous désirons que l'ONUDI progresse encore dans cette voie.
4. Nous pensons d'ailleurs qu'il serait particulièrement utile que les pays en développement transmettent au Secrétariat leurs propres observations et leur évaluation sur le terrain des résultats des projets de préinvestissement et de coopération technique, une fois ceux-ci terminés. Ce type d'information serait de nature à compléter l'expérience et à accroître l'efficacité de l'Organisation. Cela nous paraît d'autant plus souhaitable que les activités opérationnelles de l'ONUDI sont en train de connaître - grâce en particulier à l'augmentation du nombre des projets qui lui ont été attribués par le PNUD au titre du Fonds Spécial - un développement réjouissant.
5. Dans le même ordre d'idées, nous aimerions relever combien il importe, à notre sens, que les activités opérationnelles, qu'elles soient de coopération technique ou de préinvestissement, non seulement s'intègrent étroitement aux efforts déployés sur le plan national, mais encore visent dès le départ à assurer des actions consécutives et des réalisations concrètes. Dans cette optique, il nous paraît désirable que le Secrétariat soit prêt à adapter ses procédures à celles qui pourront émerger de l'examen actuellement en cours sur la base du rapport Jackson au sein du système de développement des Nations Unies afin de rationaliser et d'intégrer, selon les besoins exprimés par chaque pays, les efforts actuellement encore trop dispersés dans les domaines de la coopération technique et du préinvestissement.

6. A un autre niveau, cette recherche de coordination et d'intégration des efforts en faveur du développement apparaît également dans les travaux préparatoires en vue de la Deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. A ce titre, ma délégation aimerait exprimer son accord avec la méthode d'approche essentiellement pragmatique retenue par le Secrétariat. Celle-ci nous paraît d'autant plus adéquate qu'elle permet d'envisager les efforts de l'ONUDI dans le cadre de la Deuxième Décennie non pas sous un angle statique et rigide, donné une fois pour toutes, mais dans un sens évolutif et dynamique. Il nous semble en effet qu'un des éléments essentiels qui détermineront la réalisation de l'objectif général de cette Deuxième Décennie résidera dans la cohérence des diverses actions spécifiques qui sont envisagées, que ce soit au niveau des différents secteurs de développement ou à celui des efforts propres des pays en développement et développés. Pour ne prendre qu'un exemple, je me contenterai de souligner la nature déterminante du lien qui existe entre les bénéfices qui pourraient être retirés de la mise en oeuvre d'un système général de préférences et les réalisations dans le domaine de l'industrialisation.

Sur le plan général, nous aimerions souligner à nouveau l'importance que nous attachons à la participation globale de l'ONUDI à la Deuxième Décennie du développement. Nous envisageons cette participation sous trois angles principaux:

- il s'agit, certes, de mettre à la disposition de la population des biens matériels plus nombreux;
- mais il s'agit aussi de trouver une solution au problème lancinant du sous-emploi;
- il s'agit enfin d'intégrer les économies en développement de façon toujours plus complète au système de l'économie mondiale contemporaine.

7. L'ampleur des besoins à couvrir en matière d'aide au développement rend particulièrement aiguë la nécessité de recourir à des procédures d'action efficaces et de pouvoir s'appuyer sur des mécanismes institutionnels de valeur.

Dans cette optique, nous pensons que tout effort qui ira dans le sens d'une synchronisation et d'une coordination mérite d'être appuyé. C'est donc avec satisfaction que nous avons constaté que l'ONUDI, tant en ce qui touche la programmation par pays que les relations entre conseillers industriels et représentants résidents du PNUD, s'est d'ores et déjà orientée vers certaines recommandations pratiques du rapport Jackson, auxquelles pour notre part nous souscrivons.

Les différents arrangements relatifs aux principes de collaboration entre l'ONUDI et les autres organisations s'occupant d'industrialisation constituent de même un volet important dans ce contexte. A cet égard, nous ne voudrions pas manquer de nous féliciter de l'aboutissement en juillet dernier des discussions entre notre Directeur Exécutif et le Directeur Général de la FAO.

Il reste toutefois un domaine sur lequel nous aimerions qu'une attention plus grande soit encore portée. Il s'agit, ainsi que nous avons eu l'occasion de le relever lors de la réunion du Groupe de Travail, d'établir également une coordination entre programmes bilatéraux et multilatéraux. Ceci pour éviter, dans la mesure du possible, les doubles emplois qui subsistent encore et pour rationaliser les efforts de développement, quelle que soit leur source, Tant les pays que les organisations en tireraient profit.

8. Je ne voudrais pas manquer, en conclusion, de transmettre au Directeur Exécutif et au Secrétariat les remerciements de ma délégation pour la manière particulièrement efficace dont ont été organisés, durant ces deux dernières années, les cycles

- 6 -

d'études sur les activités opérationnelles de l'ONUDI pour hauts fonctionnaires de pays en développement chargés de l'assistance technique. Ainsi qu'on s'en souviendra, ces cycles ont été financés par une contribution suisse d'un montant d'un million de francs. Nous avons été particulièrement heureux d'apprendre que ce programme s'est révélé utile et nous espérons que les connaissances acquises lors de ces cours se traduiront par un resserrement des liens entre le Siège de l'Organisation et les offices d'industrialisation nationaux des pays en développement.

Selon les renseignements du Secrétariat, il apparaît que le solde encore disponible de notre contribution permettra la mise sur pied de deux nouveaux cours identiques ainsi que le financement partiel des deux stages de formation dans l'entreprise (industrie chimique et industrie électro-mécanique) prévus pour 1971 en Suisse.

L'expérience des cycles d'études s'étant avérée concluante tant aux yeux de l'ONUDI qu'à ceux des participants, je suis heureux de pouvoir annoncer que le gouvernement suisse serait prêt à considérer l'octroi d'une nouvelle contribution pour le financement d'actions similaires.

Merci Monsieur le Président.

20.4.1970